LA

COOPÉRATION

SES AVANTAGES — SON AVENIR

PAR

LOUIS BERTRAND

Rédacteur au *Peuple*.

PRIX : DIX CENTIMES

BRUXELLES

CHEZ L'AUTEUR, 16, RUE DU PERSIL

—

1888

LA COOPÉRATION

Ses avantages. — Son avenir.

Depuis deux ans, il a beaucoup été question, en Belgique, de la coopération. Un grand nombre de sociétés de ce genre se sont constituées tant dans la partie flamande que dans la partie française de notre pays.

Cependant, l'idée coopérative n'est pas encore connue suffisamment. D'autre part, on n'en retire pas tous les avantages dont elle est susceptible.

Le but des lignes qui vont suivre, c'est de propager la coopération, d'en montrer les avantages multiples et de faire entrevoir les bienfaits qu'elle peut procurer aux travailleurs en général, s'ils veulent résolument se mettre à l'œuvre dans cette voie.

Ni utopie, ni panacée.

La coopération n'est ni une utopie ni une panacée.

Elle n'est pas une utopie, autrement dit une impossibilité, puisque des sociétés coopératives existent et prospèrent.

De nombreuses sociétés de ce genre existent à l'étranger, notamment en Angleterre, en Allemagne et en France.

En Belgique, les pharmacies populaires, les boulangeries, les boucheries ont également fait leurs preuves.

L'exemple du *Vooruit* de Gand a été suivi non seulement en Belgique mais encore à l'étranger.

Les ouvriers socialistes de Roubaix, de Lille, de Paris, de La Haye, d'Amsterdam et de Copenhague ont fondé des boulangeries coopératives qui font d'excellentes affaires et donnent à leurs membres, et au public, du bon pain à bon marché.

C'est là un résultat indéniable, c'est un fait. Il faut en conclure que les sociétés coopératives sont possibles, viables et qu'elles sont appelées à prospérer et à se développer.

Mais la coopération est-elle une panacée, c'est-à-dire un remède souverain à tous les maux dont souffrent les masses ouvrières?

Non pas!

Ceux qui disent aux ouvriers : « Vous êtes malheureux, vous souffrez, constituez des sociétés coopératives, là est le salut », ceux-là trompent les ouvriers, car la coopération n'arrivera jamais, par elle-même, à rendre les ouvriers propriétaires de la terre qu'ils cultivent, de l'usine où ils travaillent, de la mine dont ils extraient le charbon, des machines et autres instruments de travail.

La féodalité financière et industrielle, qui est maîtresse de toutes ces richesses, ne se dessaisira jamais de ses banques, de ses fabriques, de ses charbonnages.

Cette féodalité est si puissante qu'elle peut, quand elle le veut, accaparer, monopoliser des industries, et cela légalement, sans qu'on puisse y trouver à redire.

Deux exemples récents à l'appui de ce nous avançons.

Il y a un an à peine, le juif Rothschild et quelques complices se sont rendus maîtres de toutes les mines de cuivre du monde. Du coup, en deux mois, le prix du cuivre a

doublé. Le bénéfice réalisé ainsi se chiffre par centaines de millions.

La même opération est faite actuellement pour les sources de pétrole, par la même bande de gros financiers.

Le jour où ces riches spéculateurs voudront tuer les boulangeries coopératives ou d'autres institutions de ce genre, ils le pourront facilement.

Les ouvriers possèdent en Belgique deux journaux quotidiens, le *Peuple* et le *Vooruit*. S'il plaisait demain à un richard quelconque de tuer ces deux journaux, en y sacrifiant quelques dizaines de mille francs, ce serait chose faite s'ils fondaient deux journaux socialistes concurrents qu'ils feraient distribuer gratuitement jusqu'au jour où les deux journaux ouvriers auraient cessé de vivre.

Il y a cinquante ans, les journaux se vendaient cher; depuis quelques années ils sont à bon marché et l'ère des journaux gratuits est ouverte...

Bref, la coopération n'est pas une panacée, car elle ne peut émanciper tous les travailleurs, faire disparaître les capitalistes disposant de milliards et qui vivent en exploitant les ouvriers.

Les différentes formes de Sociétés coopératives.

Il existe trois sortes de sociétés coopératives :

Les sociétés coopératives de consommation,

Les sociétés coopératives de production,

Les sociétés coopératives de crédit.

Comme les premières seules sont les plus répandues et les plus faciles à constituer, nous ne nous occuperons que de celles-là.

Plus tard, peut-être, entreprendrons-nous de faire une

brochure sur les deux autres genres de sociétés coopératives.

Les sociétés de production sont assez répandues cependant en Angleterre et en France.

Quant aux sociétés de crédit, elles existent en assez grand nombre en Allemagne.

La Coopération n'est pas un BUT mais un MOYEN.

Les sociétés coopératives, pour nous, socialistes, sont un *moyen*, non un *but*.

Ce que nous poursuivons, c'est l'affranchissement complet des travailleurs, la suppression du salariat, de la propriété individuelle.

Pour supprimer la misère, pour faire en sorte que tous aient une vie tranquille et heureuse, il est indispensable de faire disparaître les causes du malaise actuel.

Or, la cause principale de la misère des uns et de l'enrichissement des autres, c'est que ceux-ci possèdent, individuellement ou collectivement, la terre, les instruments de travail, les usines, les maisons, etc.

Ils profitent de leur situation privilégiée pour exploiter les autres qui ne possèdent rien. Ils les font travailler à leur profit, leur donnent *deux* quand ils ont produit *quatre*.

Le travailleur qui produit, par exemple, l'équivalent de dix pains d'un kilogramme, par jour, et auquel on ne donne en retour de son travail que cinq pains, est volé. Le capital et la propriété actuels sont les fruits des vols faits aux salariés, à ceux qui produisant *quatre* ne reçoivent que *deux*.

Le but à atteindre, pour rendre tout le monde heureux,

c'est de faire en sorte que les richesses et les instruments de travail, actuellement possédés par quelques-uns, le soient par tous (1).

La question est de savoir maintenant si, par le développement des sociétés coopératives, on parviendra à donner au travailleur le *produit intégral de son travail,* les charges sociales étant remplies.

Ici nous n'hésitons pas un instant et nous disons : non!

Pourquoi les capitalistes se dessaisiraient-ils, même moyennant paiement, d'une industrie qui leur permet de s'enrichir sans travailler?

Le croire serait de la folie pure.

Nous pouvons donc conclure que la coopération n'est pas un but, le but d'arriver à la suppression du salariat et, par suite, de la misère.

La coopération donc n'est qu'un moyen, mais un moyen puissant.

D'abord, la coopération est un excellent moyen de réunir, d'organiser les ouvriers.

Les sociétés coopératives sont ensuite un bon moyen d'éducation économique de la classe ouvrière.

Elles permettent aux travailleurs de se mettre au courant des affaires commerciales et industrielles, de suivre les fluctuations du marché, de connaître les difficultés à résoudre, etc.

Nous ne parlons ici, bien entendu, que des résultats moraux.

La classe ouvrière est appelée à prendre un jour la place de la classe bourgeoise au gouvernement et dans l'industrie.

---

(1) Pour plus de développement et pour l'application, lire notre brochure : *Qu'est-ce que le socialisme ?*

Or, une classe ne remplace une autre classe que si elle en est capable.

Par conséquent, organiser les ouvriers, faire leur éducation économique, commerciale et industrielle, n'est-ce pas un moyen puissant, n'est-ce pas faire œuvre utile, nécessaire?

De plus, les sociétés coopératives, par les bénéfices qu'elles réalisent, procurent des ressources souvent considérables qui peuvent servir à la propagande des idées socialistes, à créer des bibliothèques, à organiser des conférences, à soutenir et à propager les journaux qui défendent la cause des travailleurs.

N'est-ce rien cela?

Les adversaires de la Coopération. — Bourgeois et révolutionnaires.

Pendant de longues années les bourgeois se sont moqués des ouvriers qui faisaient de la coopération. A entendre ces bons apôtres, les travailleurs étaient incapables de mener à bien une entreprise quelconque. Les économistes firent de nombreux articles de journaux et de revues pour démontrer que les intermédiaires commerçants et industriels étaient indispensables et que rêver de les supprimer était folie pure.

Plusieurs même réclamèrent des mesures contre les ouvriers coopérateurs.

Ceux-ci poursuivirent néanmoins leur campagne.

Quand les sociétés coopératives prospéraient et que toutes les criailleries des gens intéressés ne servaient plus à rien, ce fut une autre histoire.

Les bourgeois se dirent que les sociétés coopératives

étaient un mal nécessaire et qu'il fallait essayer d'en faire des institutions bourgeoises, conservatrices.

Alors commença une nouvelle campagne. On fit des brochures, des conférences pour dire aux coopérateurs de quelle façon ils devaient s'organiser.

Les théories individualistes, égoïstes furent propagées alors parmi les coopérateurs.

On leur parla d'intérêts du capital, de sa légitimité. On leur conseilla surtout de faire de la coopération pour la coopération, de ne pas avoir d'autre but et surtout de ne pas s'occuper de politique!

En Belgique, M. d'Andrimont, auteur d'un livre sur la coopération, a surtout travaillé dans ce sens.

Nous devons dire, à regret, qu'il a réussi, auprès de certains travailleurs, à faire adopter sa manière de voir.

C'est chose triste à constater, mais c'est exact.

Cependant les ouvriers commencent à comprendre que quand les bourgeois leur conseillent de faire blanc ils doivent faire noir. Agir autrement, ce serait une duperie. C'est comme si un propriétaire suivait le conseil d'un voleur lui disant d'aller à la campagne et de laisser sa maison seule afin de pouvoir y enlever ce que bon lui semble.

Pourquoi les ouvriers ne feraient-ils pas de politique? Les bourgeois en font bien, eux! Pourquoi les ouvriers se montreraient-ils égoïstes? C'est déjà bien assez que les riches le soient!

A côté des bourgeois qui trouvent que la coopération est une chose dangereuse, il y a les révolutionnaires purs qui disent qu'elle ne sert qu'à endormir les travailleurs.

A entendre ces révolutionnaires, les sociétés coopératives

font retarder l'heure de la justice populaire de la Révolution.

Faire de la coopération, c'est engager les ouvriers à prendre patience, à en faire des conservateurs.

Cela n'est pas sérieux.

La Révolution ne sera possible que le jour où les masses seront révolutionnaires.

Est-ce le cas aujourd'hui?

Non, n'est-ce pas ?

Par conséquent, il faut travailler à faire des socialistes, des révolutionnaires.

Les sociétés coopératives, en aucun cas, ne peuvent contenter les ouvriers quand même ceux-ci ressembleraient à Jenny l'ouvrière, qui, on le sait, était contente de peu.

Et la coopération, comme nous l'entendons et comme elle est pratiquée un peu partout aujourd'hui, est un puissant moyen d'organisation, de propagande et d'éducation populaire.

Par suite, la coopération, loin de retarder l'heure des revendications sociales, fait avancer celle-ci en donnant aux ouvriers les moyens de propager leurs idées et de les faire pénétrer dans les couches profondes où elles n'avaient pas encore eu accès.

La Coopération en Angleterre.

L'Angleterre est le pays par excellence des sociétés coopératives.

A l'heure qu'il est, il y a près d'un million de membres affiliés à ces sortes de sociétés et le bénéfice annuel atteint près de 100 millions, soit 100 francs par an et par membre.

On connaît l'histoire des *Pionniers de Rochdale.*

Ils débutèrent en 1844. Ils étaient alors 28 membres et avaient ensemble un capital de 700 francs. Aujourd'hui ils sont quinze mille membres et possèdent plus de 10 millions.

D'après une statistique récente, il y avait, en 1886, dans la Grande-Bretagne, 1,185 épiceries coopératives, 780 draperies, 720 magasins de souliers, 345 magasins de charbon, 240 boucheries, 210 boulangeries, 205 magasins de meubles, 145 magasins de quincaillerie et 52 magasins de confections.

Il y avait, en outre, 1,250 sociétés coopératives d'alimentation, c'est-à-dire des restaurants coopératifs.

Ces quelques chiffres en disent long sur le développement de ces sociétés en Angleterre.

Nous avons beaucoup à apprendre de ce côté, au sujet de l'organisation des coopératives.

Certes, les sociétés coopératives anglaises ne sont pas socialistes. Cependant, elles consacrent une partie de leur bénéfice à la propagande coopérative, à créer des bibliothèques, à organiser des cours, etc.

Il faut prendre le bon qu'il y a chez elles, quitte à faire mieux en ce qui concerne l'idéal à atteindre, c'est-à-dire le triomphe du socialisme, qui seul peut amener le bien-être pour tous.

Conséquences économiques des Coopératives.

Voyons maintenant quelles sont les conséquences économiques de la coopération.

Tout d'abord, nous l'avons déjà dit, les sociétés coopératives sont pour les ouvriers une école où ils apprennent le mouvement des affaires et où ils font leur éducation économique, ce qui n'est pas à dédaigner.

Ensuite, les coopératives suppriment les intermédiaires commerçants.

Est-ce un mal, ou un bien? Pour nous, c'est un bien.

D'ailleurs, la petite bourgeoisie qui vit du commerce n'est pas si sympathique que cela aux travailleurs. Ensuite, elle est destinée à disparaître quand même par le développement du grand commerce et de la grande industrie. Qu'elle disparaisse un peu plus ou un peu moins vite, cela importe peu, en somme.

On objecte quelquefois que, rejetés ainsi dans l'industrie, ces petits commerçants feront concurrence à ceux qui y sont déjà occupés. C'est vrai, mais il y a intérêt pour la société en général à les nourrir en travaillant quand auparavant ils vivaient sans rien produire.

Un autre avantage des sociétés coopératives, c'est qu'elles fournissent à leurs membres et au public des produits de bonne qualité, ce qui n'est pas à dédaigner par le temps qui court où l'on vend tant de marchandises frelatées, falsifiées.

Puis vient le bon marché de ces produits. Ce bon marché permet une plus grande consommation à ceux qui ne mangent pas leur appétit, et ils sont nombreux.

On a remarqué, dans les boulangeries coopératives, que pendant la période qui suit le partage des bénéfices la consommation est beaucoup plus forte qu'en temps normal. Cela n'est-il pas significatif?

Il y a plus. Ce bon marché des produits ne profite pas seulement aux coopérateurs, mais à la masse du public.

Voici comment :

Une boulangerie coopérative est établie dans une ville. Elle vend à bon marché et distribue encore des bénéfices à ses membres. Pour soutenir cette concurrence, pour ne

pas perdre trop de clients, les patrons boulangers sont obligés de baisser le prix de leur pain. De cette façon les sociétés coopératives sont avantageuses non seulement aux coopérateurs mais au grand public.

De plus, l'économie faite par suite des coopératives permet aux ouvriers de mieux se nourrir eux et leurs familles, de mieux se vêtir et de se loger plus convenablement.

N'est-ce rien cela?

Enfin — les exemples sont là — très souvent les sociétés coopératives sont venues en aide aux ouvriers en grève, soit par suite d'une diminution de salaire qu'ils ne voulaient pas accepter, soit pour faire augmenter ces salaires.

C'est encore là un avantage économique de la coopération, et il n'est pas à dédaigner, pas plus que les autres.

Conséquences morales des Coopératives.

Voyons maintenant quelles sont les conséquences morales de la coopération.

Tout d'abord, il est dans les grandes villes et les centres industriels une plaie hideuse dont souffrent les travailleurs, cette plaie, c'est *le crédit*.

Les ouvriers vivent au jour le jour et achètent leurs denrées alimentaires à crédit. Ils paient ainsi très cher de mauvaises marchandises et sont tenus d'accepter toutes les conditions que les marchands veulent leur faire. Ceux-ci en abusent, c'est dans l'ordre.

L'achat à crédit pousse à la consommation. Quand on ne doit pas débourser immédiatement, on est tenté d'acheter plus qu'on ne peut. Les besoins sont si grands et les ressources si minimes! De là la dépendance continuelle de l'ouvrier envers le commerçant.

Les coopératives, en vendant au comptant, relèvent moralement les ouvriers.

A Gand — cet exemple nous a été cité maintes fois par notre ami Edouard Anseele — il y a des centaines d'ouvriers, actuellement membres de la boulangerie coopérative *Vooruit*, qui achetaient à crédit leur pain et le reste. Ils ont commencé par acheter un pain par semaine au *Vooruit*, qu'ils payaient d'avance, puis deux et petit à petit ils ont pu quitter le patron boulanger qui leur vendait à crédit.

Les coopératives font également l'éducation des femmes, des mères de famille et par suite de leurs enfants.

La coopération intéresse le mari aux affaires du ménage, à ses besoins. Que de disputes, que de scènes dans les ménages pauvres et dont la cause réside dans l'ignorance de l'époux sur ce que coûte la vie matérielle!

Par les coopératives, nous le répétons, le mari s'occupe, s'intéresse aux besoins du ménage et est tenté ainsi de se mieux conduire.

Les sociétés coopératives ont donc une influence bienfaisante sur les habitudes domestiques et il faut avoir assisté, étant jeune, à des disputes de ménage pour savoir ce que vaut l'entente des époux, pour comprendre le grand avantage de la paix et de la tranquillité de la famille!

Comme conséquence logique de ce qui précède, le mari qui s'adonne à la boisson se corrige peu à peu de cette déplorable habitude.

Il est certain que la fréquentation des ouvriers coopérateurs améliore l'homme, moralement, et c'est là chose précieuse.

Les coopératives, enfin, vendent des produits de pre-

mière qualité en donnent le poids ou la mesure exacte aux acheteurs.

Chez les marchands ordinaires, la tromperie, la falsification sont la monnaie courante du commerce.

Il en résulte un effet moral désastreux. On se croit en droit de tromper son prochain. « C'est le plus malin qui attrape l'autre », dit-on vulgairement, et on approuve cette manière de faire.

En prenant pour base de leurs opérations l'honnêteté, les sociétés coopératives sont une bonne école de morale qui peu à peu gagne ses membres et leur fait compendre la satisfaction que l'on ressent à être honnête.

La Coopération, les grèves et les salaires.

On entend dire souvent que les industriels sont tentés de baisser le taux des salaires quand les ouvriers parviennent à se procurer la nourriture à meilleur marché.

Il en résulte que d'aucuns prétendent que la coopération, en permettant aux travailleurs de vivre avec une dépense moindre, est surtout favorable aux industriels et non aux ouvriers.

C'est là une grossière erreur.

En effet, le pays où la coopération est le plus développée, où on compte près d'un million de familles qui en font partie, l'Angleterre, est en même temps le pays où les salaires sont les plus élevés de toute l'Europe.

Voilà *un fait* qui répond victorieusement à l'objection que nous avons souvent entendu faire, surtout par les révolutionnaires adversaires de la coopération.

Nous pensons donc que, loin de pousser à la baisse des salaires, les sociétés coopératives donnent aux ouvriers une

ressource de plus qui leur permet de résister aux diminutions de salaires et d'en exiger de plus élevés.

Lors des grèves de houilleurs au Borinage, il y a trois ans, n'avons-nous pas vu les sociétés coopératives de Gand, Bruxelles et Anvers envoyer des milliers de pains aux grévistes?

Il y a plus : bien souvent, ceux des ouvriers qui sont à la tête des syndicats ou sociétés de résistance sont chassés des ateliers et sont forcés, pour trouver le travail qui les fait vivre, de quitter la localité où ils habitent pour se rendre dans une autre ville ou à l'étranger.

Eh bien, les sociétés coopératives, par les emplois qu'elles peuvent leur procurer, sont un refuge pour les victimes de la vengeance des patrons.

Les *meneurs*, comme on dit, au lieu de fuir à l'étranger pour vivre et d'abandonner ainsi forcément leurs camarades du syndicat, trouvent de la besogne dans les coopératives et peuvent continuer à s'occuper de la défense des intérêts professionnels de leurs camarades, sans risque des représailles.

Nous pouvons donc conclure que les sociétés coopératives, loin de pousser à la baisse des salaires, sont une arme, une ressource de plus entre les mains des ouvriers pour améliorer leur condition économique.

La Coopération et la question sociale.

On entend par question sociale la question de la misère. Il faut résoudre cette question. Tout le monde le reconnaît aujourd'hui quand hier encore on osait dire : « Il n'y a pas de question sociale! »

Nous avons vu comment les socialistes comprennent la solution de cette question.

Pour supprimer la misère, — c'est là toute la question sociale — et faire règner la solidarité entre les hommes, il faut faire en sorte que « la richesse », selon l'expression d'Auguste Comte, « sociale dans sa source soit sociale dans sa destination ». En d'autres termes, il faut que la terre et les instruments de travail, au lieu d'appartenir à quelques privilégiés, deviennent la propriété collective de tous les êtres humains.

La coopération peut-elle résoudre ce problème? Non.

Les banques, les chemins de fer, les mines, les grandes usines, les maisons, propriétés individuelles aujourd'hui, ne peuvent devenir la propriété des sociétés coopératives.

C'est pourquoi il faut que les travailleurs, soucieux de leur avenir et de celui de leur classe, ne perdent jamais de vue que la coopération, si elle est un moyen, n'est pas un but et que seule elle ne peut résoudre la question sociale.

Ceux qui, membres de sociétés coopératives, n'auraient pas d'autre idéal seraient bien à plaindre.

Il est indispensable d'avoir un idéal et de travailler sérieusement à en poursuivre la réalisation.

Si les vingt-huit malheureux tisserands de Rochdale sont parvenus à faire de leur société coopérative une chose importante, c'est parce qu'ils avaient compris, dès le premier jour, qu'ils devaient faire grand, voir plus loin que le bout de leur nez, comme on dit vulgairement, et travailler à l'émancipation complète de leur classe.

Faire de la coopération pour bénéficier de quelques francs par mois, c'est quelque chose, mais ce n'est pas tout.

Si les coopératives socialistes ont prospéré et sont appelées à devenir de plus en plus importantes, c'est parce ceux qui se trouvent à leur tête ont un idéal : travailler à

l'organisation de la classe ouvrière et propager les idées d'émancipation du socialisme.

Un ressort moral est nécessaire pour soutenir le courage des coopérateurs contre les défaillances qui toujours attendront les entreprises de ce genre.

C'est pourquoi il faut bien se pénétrer de cette pensée que la coopération n'est pas la question sociale et qu'il ne faut jamais perdre de vue que le salut de la classe ouvrière est le bien suprême, le but à atteindre.

Et, pour cette raison, il faut qu'une partie des bénéfices réalisés par les sociétés coopératives servent à propager les doctrines du socialisme, à organiser les ouvriers et à les instruire de leurs droits.

La Coopération et le mouvement ouvrier.

Jusqu'ici les sociétés coopératives ont joué un rôle secondaire dans le mouvement ouvrier.

C'est un tort, une faute.

Pour nous, les sociétés coopératives devraient être la base du mouvement ouvrier, du groupement de la classe travailleuse.

Dans une localité quelconque, sitôt qu'un noyau d'ouvriers a pris l'initiative d'entrer dans le courant qui entraîne les travailleurs à s'organiser, on crée une ligue ouvrière, un cercle d'études ou une association de métiers.

Ces groupes, dans la plupart des cas, ont une vie éphémère. Aucun lien sérieux ne tient ensemble les divers éléments en présence. Dans ces conditions, on se décourage vite.

Pour les syndicats, il y a un autre obstacle. Les patrons, les industriels sont mécontents de voir leurs ouvriers s'associer. Ils pensent que les ouvriers ne peuvent se réunir

sans pousser à la grève. Partant, ils font la guerre aux *meneurs*, aux plus intelligents, à ceux qui, par leur capacité et leur activité, sont à même de rendre des services au syndicat et de faire prospérer celui-ci.

Dans ce cas, ces ouvriers sont souvent victimes, perdent leur place à l'atelier et sont forcés de quitter la ville ou la commune qu'ils habitent.

Les conséquences, c'est la ruine de la *Ligue ouvrière*, ou de la société de résistance.

Si, au contraire, les ouvriers commençaient par constituer une société coopérative, une boulangerie ou un magasin de denrées alimentaires de préférence, ils pourraient donner de la besogne au plus sérieux d'entre eux, occuper le plus capable de leur rendre service et de propager leurs idées.

De cette société coopérative peut sortir, sans peine et sans exiger de grands sacrifices aux membres, un syndicat, une caisse de secours en cas de maladie et de chômage, une société de propagande, d'étude et d'instruction.

Si la coopérative est bien organisée, bien administrée, si elle a de l'ordre, elle pourrait en peu de temps fournir à ses membres et au public du pain, du beurre, de la viande, des pommes de terre et des légumes, des épiceries, du charbon, des vêtements, etc.

Supposons que l'un membre parmi l'autre achète pour 15 francs de marchandise par semaine, cela fait une dépense annuelle de 780 francs.

En prenant les choses au plus bas, le bénéfice réalisé sera bien de 10 p. c., soit 78 francs par an et par membre.

Avec ce bénéfice — que nous fixons au minimum — l'ouvrier, sans débourser un centime de plus que d'habitude, au contraire, pourra s'assurer contre la maladie et le chômage, il pourra payer sa cotisation à sa Caisse de résis-

tance, à la Ligue ouvrière et aura encore en plus une somme de quarante à cinquante francs par devant lui.

On le voit, rien n'est plus facile.

Supposons, par exemple, une localité dont la profession dominante est l'industrie des tabacs.

Les ouvriers se réunissent et fondent une boulangerie coopérative.

Celle-ci, bien administrée, doit nécessairement prospérer et donner des bénéfices. On ajoute au fur et à mesure une autre branche de coopération à la boulangerie, de façon que les ouvriers puissent se procurer tout ce dont ils ont besoin à la coopérative.

Les ouvriers, avec une partie des bénéfices, se cotisent pour s'assurer contre la maladie, puis pour créer une société de résistance. Celle-ci, à son tour, institue une caisse de chômage et fait plus : elle conserve une partie de ses fonds pour organiser un atelier dans lequel les ouvriers sans travail trouveront de l'occupation.

Voilà une rapide esquisse de ce que peut être l'organisation ouvrière par la coopération. Naturellement, il faut ajouter à ces divers buts celui de l'instruction des membres, par conférences, par bibliothèque, etc.

Par la coopération on tient ensemble, par l'intérêt et la pratique de chaque jour, les hommes qui autrement n'ont pas la persévérance nécessaire pour mener à bien, soit un syndicat, soit une caisse de secours mutuels contre la maladie ou le chômage, soit une ligue ouvrière ou un cercle d'étude ou d'instruction.

Bien plus, on a avec soi la femme de l'ouvrier, un élément qu'il ne faut pas négliger et qui n'a sa place aujourd'hui que dans la coopérative.

Comment doit être constituée une Société coopérative modèle.

Grave difficulté et que la pratique seule peut permettre de surmonter.

D'abord, il faut exiger le moins d'argent possible des membres, pour que les plus pauvres puissent en faire partie.

Pour commencer, il faut toujours un peu d'argent. Par la suite, acceptez tous ceux qui se présentent, sans même exiger d'eux un droit d'entrée, si minime qu'il soit.

Leur part sociale peut être retenue en une ou plusieurs fois sur la part de bénéfices leur revenant à la fin de l'exercice social.

Il faut surtout ne pas admettre que la même personne puisse prendre plusieurs *parts* de la société ou tout au moins ne pas payer d'intérêt et ne pas donner à l'élément *capital* une trop grande place dans la gestion de la société.

Une règle dont les sociétés coopératives ne doivent pas se départir, c'est de vendre au comptant et, par conséquent, ne pas faire de crédit, car le crédit c'est la mort des coopératives.

Il est indispensable aussi que les livres soient tenus en ordre au jour le jour et d'adopter une comptabilité claire, facile et compréhensible pour les moins instruits.

Le contrôle doit être rendu facile et doit se faire régulièrement, c'est là un point essentiel, car la plupart des sociétés de ce genre n'ont fait de mauvaises affaires que par manque de contrôle.

Les membres doivent se respecter mutuellement et discuter avec calme, sans acrimonie, comme des frères.

Dans les statuts, il faut déclarer que le but poursuivi par

la coopérative, c'est l'émancipation complète de la classe ouvrière ; que la société s'affilie au Parti ouvrier et qu'une partie des bénéfices servira à la propagande socialiste, à l'installation d'une bibliothèque, etc.

La société doit vendre au public. Peu à peu, celui-ci sera tenté de faire partie de la société, surtout si, comme nous le demandons plus haut, cette entrée est rendue facile même aux plus malheureux.

Une autre question se pose encore : Faut-il vendre au plus bas prix possible ou bien au prix du jour ?

Nous sommes pour ce dernier système, qui est celui des Anglais. En vendant au prix du jour, les membres, à la fin de l'exercice social, reçoivent une part des bénéfices dont ils ne s'apercevraient pas au jour le jour.

La coopérative doit traiter son personnel ouvrier et employé de façon à servir d'exemple aux particuliers.

Elle doit fixer un salaire minimum et une journée de travail normal.

Il y a avantage, pour les coopératives, à faire participer leurs ouvriers et employés dans les bénéfices réalisés. De cette facon, les ouvriers travailleront mieux, seront plus soigneux des intérêts sociaux et plus économes des matières premières, de l'outillage, etc.

Voilà, d'après nous, les règles que doivent suivre les sociétés coopératives, pour être des institutions modèles.

L'avenir de la Coopération.

Et maintenant, quel est l'avenir réservé aux sociétés coopératives?

Nous pensons, quant à nous, que c'est un avenir glorieux.

La coopération est une forme sociale nouvelle. Les sociétés de consommation, boulangeries, épiceries, etc., suppriment les intermédiaires commerçants. Les sociétés de production, elles, suppriment le patronat. Enfin, les sociétés de crédit suppriment l'intermédiaire capitaliste.

C'est déjà là un grand changement dans l'organisation actuelle de la société.

Si les ouvriers voulaient — et il n'y a là rien d'impossible, — en peu de temps la coopération prendrait en Belgique une extension considérable.

Il y a peut-être un million de familles ouvrières dans notre pays. En bornant la coopération à la consommation, il y a peut-être cent millions à bénéficier par an sur les dépenses faites par ces familles.

Cent millions, c'est un joli denier ! Chaque famille aurait donc cent francs à dépenser en plus par an, soit l'équivalent de plus d'un mois de travail.

Et ces cent millions représentent actuellement la part prélevée, sous forme de bénéfices, par les intermédiaires commerçants.

Faites servir cette somme à développer l'œuvre, et la coopération prendra une extension telle que les ouvriers en seront étonnés eux-mêmes.

Les ouvriers des villes et des centres industriels peuvent commencer ou continuer cette besogne. Peu à peu, les coopératives des villes pourront traiter avec des coopératives d'agriculteurs qui ne tarderaient pas à suivre leur exemple. En effet, pourquoi les boulangeries coopératives fédérées ne construiraient-elles pas un moulin à farine ? Et pourquoi ne traiteraient-elles pas avec les associations de paysans pour l'achat du froment ?

Ici encore l'intermédiaire marchand serait supprimé, au grand avantage des uns et des autres.

Pour l'achat du beurre, du fromage, des œufs et autres produits agricoles, les sociétés coopératives pourraient s'entendre de même avec les cultivateurs.

Nous approuvons fort, à ce sujet, les idées émises dans le *Peuple* du 24 août 1888 par notre ami Jean Volders.

D'ailleurs, des sociétés coopératives d'agriculteurs existent déjà.

Il en est qui ont pour objet l'achat en commun des semences.

D'autres, dans la province rhénane, sur les bords de l'Ahr et de la Moselle, ont pour objet la production et la vente du vin. Ces sociétés font d'excellentes affaires et leurs produits sont réputés.

A Malmédy, des sociétés coopératives existent pour la production et la vente du beurre. C'est M. Crémer, directeur du collège communal de cette ville, qui a pris l'initiative de cette association.

Actuellement, il règne entre les habitants des villes et ceux des campagnes une antipathie qui n'a pas de raison d'être. Au point de vue politique et social, les paysans sont arriérés. Leur ignorance y est certes pour beaucoup. Ces malheureux n'ont d'autres amis, d'autres protecteurs que les curés. Et ceux-ci, bien entendu, disent pis que pendre des ouvriers des villes et surtout des socialistes.

Que des liens d'amitié, des relations d'affaires s'établissent entre les socialistes coopérateurs et les paysans, et ceux-ci cesseront d'avoir peur, par ignorance, des idées de justice que nous défendons.

Chaque commune possède au moins une école ; elle devrait posséder également une société coopérative.

Si le gouvernement avait vraiment à cœur l'intérêt et le bien-être des ouvriers, il interviendrait sérieusement dans la création de sociétés coopératives.

On va dépenser 100 millions pour les fortifications de la Meuse qui, probablement, ne seront utiles qu'aux Allemands.

Pourquoi ne trouverait-on pas 100 millions que le gouvernement prêterait aux sociétés coopératives à constituer dans chaque commune, et dont l'instituteur communal, par exemple, pourrait avoir la direction ou le contrôle ?

Le gouvernement emprunte actuellement à 3 1/2 p. c. Qu'il prête cet argent à raison de 4 p. c. ou même 4 1/2 p. c. aux coopératives et la différence d'intérêts servira à garantir les pertes qui pourraient survenir.

Mais le gouvernement ne fera rien de semblable, d'abord parce qu'il aurait contre lui les commerçants électeurs, et c'est ainsi qu'avec le régime censitaire un million de familles d'ouvriers et d'employés sont sacrifiées à l'intérêt de cent mille individus !

Mais ce que le gouvernement ne veut pas faire, les ouvriers intelligents peuvent le faire dans leur localité.

Que les coopérateurs travaillent à propager leurs idées et qu'ils prennent l'engagement d'amener chacun à leur société deux ou trois nouveaux membres ;

Que les autres, à leur tour, se dévouent dans leur milieu, et les sociétés coopératives actuellement existantes verront bientôt doubler, tripler le nombre de leurs adhérents.

Dans les communes où il n'existe pas de société coopérative, que les ouvriers les plus sérieux se mettent à l'œuvre et qu'ils fassent appel à leurs camarades pour constituer une société de ce genre.

Mais surtout que tout le monde se dévoue; que tout le

monde seconde les efforts de ceux qui sont sur la brèche ; qu'ils encouragent ceux qui se dévouent à l'œuvre commune et surtout qu'ils ne croient pas, sans preuve, les calomnies dont on abreuve souvent les hommes dévoués à leurs camarades et dont le désintéressement est constamment mis en doute par des adversaires de mauvaise foi ou par des gens intéressés.

A l'œuvre donc, camarades, à l'œuvre ! Que l'hiver qui approche vous trouve tous debout pour combattre le bon combat N'oubliez jamais que toute société coopérative nouvelle est un jalon de plus posé pour la société de l'avenir, celle que nous rêvons, faite de justice et de solidarité, dans laquelle tous auront le bien-être en retour d'un travail facile.

Mais surtout, n'oubliez jamais que le but à atteindre n'est pas de bénéficier ou de faire bénéficier les ouvriers de quelques francs par semaine ou par mois et qu'il faut toujours avoir en vue le but suprême : l'affranchissement complet de la classe ouvrière par la suppression du salariat et par l'application des doctrines socialistes !

25 août 1888.

Brux. – Imp. A. Lefèvre, rue St-Pierre, 9.

DU MÊME AUTEUR :

Aux Ouvriers mineurs belges (épuisé) . . . . . fr.	0 10
Les accidents dans les Mines (épuisé)	0 10
La situation des Houilleurs au Borinage (épuisé) . . .	0 15
Cinquante années de Prospérité ! 1 vol.	1 50
Rapport belge au Congrès international de Zurich en 1881 (ép.)	0 25
Id. traduction flamande par Domela Nieuwenhuis . .	0 20
La question électorale	0 20
Propriété cléricale et propriété bourgeoise	0 25
La réforme électorale. — Le projet Arnould et la représentation des intérêts.	0 25
Le Parti ouvrier et son programme, 1 vol.	0 25
La Belgique en 1886, 2 vol.	0 50
Pauvre Belgique !	0 10
Les Hommes du jour (collection complète).	5 00
Essai sur le salaire, 1 vol.	1 50
Le logement de l'ouvrier et du pauvre en Belgique, avec préface du Dr De Paepe, 1 vol. 324 pages.	2 00
Le minimum de salaire, 1 vol. 104 pages	0 25